

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 24 FEVRIER 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-01-12- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALTY J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGALTY Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>2 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Hervé DOHR</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.</b>

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,

Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée.

Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
<b>N°2022-01 06/01/2022</b>	<b>EAU Avenants aux conventions de mutualisation de service commune/communauté</b>	Actualisation des conventions de mutualisation avec les communes pour tenir compte notamment de la validation du rapport de la CLECT et des évolutions souhaitées du partenariat Communes/Communauté, dans le cadre l'exercice de la compétence « Eau Potable » par la CC2T depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020.
<b>N°2022-02 06/01/2022</b>	<b>EAU Convention avec le CD54 pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable en encorbellement sur l'ouvrage d'art de la RD 77</b>	Dans le cadre des travaux engagés par le Département pour la réhabilitation de l'ouvrage d'art de la RD 77 enjambant la Moselle entre TOUL et CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, une convention avec le Département, autorisant à titre dérogatoire la communauté de communes Terres Toulouses à exécuter les travaux de remplacement de la conduite d'eau en encorbellement a dû être régularisée.
<b>N°2022-03 06/01/2022</b>	<b>EAU/ ASSAINISSEMENT Dégrèvements factures d'eau et d'assainissement</b>	La délibération porte sur la validation de demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann. Elle est adoptée après avis favorable du Conseil d'exploitation.
<b>N°2022-04 06/01/2022</b>	<b>EAU/ ASSAINISSEMENT Rétrocession des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement des Hautes-Terres IV sur la commune d'Ecrouves</b>	Rétrocession des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable du lotissement « Domaine des Hautes Terres IV » situé dans la commune d'ECROUVES au 1er janvier 2022, après fourniture de documents et épreuves conformes et avis favorable du conseil d'exploitation.
<b>N°2022-05 06/01/2022</b>	<b>ASSAINISSEMENT Demandes d'aides à l'Agence de l'eau Rhin Meuse</b>	Dans le cadre du plan de relance mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), les habitants des communes visées par la création d'un premier système d'assainissement peuvent prétendre à des aides pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- La mise en conformité des branchements privatifs (partie située en domaine privé) jusqu'à 2000 € HT d'aides</li><li>- Le déracordement des eaux pluviales jusqu'à 1 000 € HT d'aides,</li></ul> L'AERM propose également des aides en matière d'économie d'eau via la mise en place d'installation de récupération et de réutilisation d'eau pluviale avec des aides pour financer les équipements pouvant aller jusqu'à 60 %.  Afin de pouvoir s'assurer d'un soutien financier global de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur toute la durée du programme, le Bureau a validé l'inscription de l'ensemble de la démarche à destination des habitants des communes visées par ces opérations collectives dans un contrat global avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20220224-2022\_01\_12-

<b>N°2022-06 06/01/2022</b>	<b>ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ</b> <b>Demandes de subventions pour les animations, les actions en régie et les études, travaux et aménagements des ENS 54</b>	Pour le programme de sensibilisation aux ENS (environ 100 animations sur l'année), les actions en régie envisagées en 2022 sur les ENS et les études, travaux et aménagements envisagés en 2022, l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T est sollicité.
<b>N°2022-07 06/01/2022</b>	<b>GEMAPI</b> <b>Demandes de subventions pour le financement des missions du technicien « rivières » ainsi que pour les études et travaux correspondants</b>	La délibération porte sur la validation de demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ou tout autre financeur potentiel pour le poste de technicien rivière en 2022 ainsi que sur les études et travaux liés aux programmes qui seront conduits par le technicien rivière en 2022.
<b>N°2022-08 06/01/2022</b>	<b>EAU</b> <b>Elaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Rupt-de-Mad, Esch et Trey – poursuite du conventionnement sur la période 2021 - 2024</b>	En 2017, dans le cadre de l'élaboration du SAGE Rupt-de Mad, Ech et Trey, les cinq parties prenantes à savoir le Parc Naturel Régional de Lorraine et les 4 Communautés de Communes concernées par le périmètre (Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse Woëvre, Mad-et-Moselle et Terres Toulaises) ont convenu de travailler ensemble et notamment de recruter une personne chargée de l'animation du SAGE, poste financé à 80% par l'AERM et la Région, sous le pilotage de la Commission Locale de l'Eau . La convention initiale étant arrivée à son terme, la reconduction du conventionnement jusque 2024 a été validée par le Bureau.
<b>N°2022-09 14/01/2022</b>	<b>MOBILITÉ</b> <b>Participation au défi « J'y vais autrement ! »</b>	Pour inciter les habitants à tester et à privilégier les modes de déplacements plus durables, l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et l'ADEME Grand Est s proposent de participer à l'édition 2022 du défi « J'y vais autrement ! ». Du 2 au 22 mai 2022, les structures participantes (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces, établissements scolaires, ...) inciteront leurs salariés ou leurs élèves à utiliser ou tester les mobilités durables sur leur trajet quotidien. Un classement sera établi au niveau régional et pourra être établi au niveau local. Les collectivités et territoires participants contribuent financièrement (1000 € pour les EPCI) à l'organisation du défi et à la mutualisation des moyens. Ils bénéficient ainsi d'un événement « clé en main ». Sur TERRES TOULOISES, en lien avec TERRES TOULOISES MOBILITE et le réseau COLIBRI, la collectivité fera la promotion de ce défi auprès des agents de l'EPCI, des 41 communes à travers les écoles élémentaires ainsi qu'auprès de l'association de chefs d'entreprises PAROLE D'ENTREPRISES.
<b>N°2022-10 03/02/2022</b>	<b>HABITAT</b> <b>Modification d'une attribution de subvention individuelle dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</b>	Modification du montant d'une subvention individuelle accordée dans le cadre de l'OPAH, suite à la modification des travaux à réaliser.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

